

L'HÉBERGEMENT DES SALARIÉS AGRICOLES EN AQUITAINE

Ce document a été réalisé par l'AREFA
Aquitaine, l'ADEFA Dordogne et l'ADEFA
Landes et validé par le SRITEPSA.

AREFA Aquitaine

Cité mondiale
6, parvis des Chartrons
33 075 Bordeaux cedex
05 57 85 40 33
arefa-aquitaine@anefa.org

ADEFA Dordogne

4-6, place Francheville
24 000 Périgueux
05 53 35 88 52
adefa-dordogne@anefa.org

ADEFA Landes

Maison de l'agriculture
Cité Galliane - BP 215
40 004 Mont-de-Marsan cedex
05 58 85 44 23
adefa-landes@anefa.org



Reprise des décrets n°95-978 du 24 août 1995 relatif à l'hébergement des travailleurs agricoles et n°2003-97 du 30 septembre 2003 relatif à l'hébergement en résidence mobile ou démontable des travailleurs saisonniers agricoles.

